



# 7<sup>e</sup> Concours des Trente au pistolet à air comprimé



**Les Armes-Réunies La Vignerole**  
Société de tir aux armes d'épaule et de poing  
**Sonceboz - Sombeval**

**Dates et heures de tir :**

Vendredi	<b>19 février 2027</b>	17h30 – 21h40
Vendredi	<b>26 février 2027</b>	17h30 – 21h40
Vendredi	<b>5 mars 2027</b>	17h30 – 21h40

**Lieu :** Stand de tir à air comprimé Sonceboz  
(sous les containers à l'Est de l'école)  
**Google maps :** **47.19805, 7.172650**

**Licence :** Les tireurs doivent être membres licenciés, 10m pistolet.

**Programme :** **Trente**

**Cibles :** 1 cible d'essai  
15 cibles de concours PAC-FST, numérotées, deux coups par cible. Les coups d'essais ne sont pas limités. Après le début du tir, aucun coup d'essai n'est permis.

**Nombre de coups :** **30** coups en trois passes de 10 coups. Le programme doit être effectué en 50 minutes, coups d'essai inclus.

**Finances :**

Juniors U10 à U21	10.-- *
Elite, seniors, vétérans, seniors vétérans	18.-- *

\* contribution de formation et de sport comprises, cibles comprises

**Résultats individuels :**

	Distinction	Carte-couronne		
		Fr. 6.--	Fr. 8.--	Fr. 10.--
Sans appui	Elite, seniors	262 pts	272 pts	282 pts
	U19, U21, vétérans	252 pts	262 pts	272 pts
	Juniors U17	247 pts	257 pts	267 pts
	Seniors vétérans	247 pts	257 pts	267 pts
Avec appui	Juniors U10 à U15	240 pts	250 pts	260 pts
Avec appui	Seniors A	278 pts	284 pts	290 pts
	Vétérans A	273 pts	279 pts	285 pts
	Seniors vétérans A	268 pts	274 pts	280 pts

**Classements :** En cas d'égalité, le nombre de 10, 9, 8, ... et la dernière passe définira le rang.

Un classement séparé sera établi pour les tireurs VA et SVA avec appui.

<b>Prix spéciaux :</b>	<b>E / S</b>				
	1 <sup>er</sup> prix	Fr.	25.--	1 <sup>er</sup> prix U10 à U17	Fr. 10.--
	2 <sup>e</sup> prix	Fr.	15.--	1 <sup>er</sup> prix U19 à U21	Fr. 10.--
	3 <sup>e</sup> prix	Fr.	10.--	1 <sup>er</sup> prix V et SV	Fr. 10.--

<b>Prix spéciaux avec appui :</b>	<b>SA / VA</b>	<b>avec appui</b>		
	1 <sup>er</sup> prix	Fr.	25.--	
	2 <sup>e</sup> prix	Fr.	15.--	1 <sup>er</sup> prix SVA
	3 <sup>e</sup> prix	Fr.	10.--	Fr. 10.--

**Programme :** Répartition

**Nombre de coups :** Les 10 derniers coups du programme **Trente** compte pour ce programme **Répartition**.

**Finances :** Juniors U10 à U21 5.-- \*  
Elite, seniors, vétérans, seniors vétérans 7.-- \*  
\* contribution de formation et de sport comprises.

<b>Répartitions immédiates</b>	<b>E / S / U21</b>	<b>U10 à U19</b>	<b>SA / VA / SVA</b>
<b>en espèces :</b>		<b>V / SV</b>	<b>avec appui</b>
	100 points	Fr. 50.--	100 et 99 points
	99 à 98 points	Fr. 30.--	98 à 97 points
	97 à 96 points	Fr. 15.--	96 à 94 points
	95 à 92 points	Fr. 7.--	93 à 90 points
	91 à 87 points	Fr. 5.--	89 à 86 points
	86 à 82 points	Fr. 3.--	85 à 81 points
			100 points
			99 à 97 points
			96 à 94 points
			93 à 91 points
			90 à 88 points

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée du concours, sinon elles ne pourront plus être retirées.

**Disposition particulière :** Tous les tireurs tirent 30 coups.

**Support pour le tir avec appui :** Les participants peuvent utiliser le support prévu pour le tir avec appui mis à disposition par la société.  
Le tireur peut utiliser son propre support.



**Concours de sections :** Les sociétés qui désirent continuer de participer au Concours de sections PAC 10m, peuvent le faire en s'annonçant au préalable.  
Les 20 premiers coups du Concours des Trente compteront pour le CS-PAC 10m.  
Tous les résultats des participants de la même société compteront pour établir la moyenne de section selon le CompS-P10/25/50.

Aucune distinction ou carte-couronne ne sera remise pour les 20 coups du CS-PAC 10m.

**Règlements valables :**

**Règlements en vigueur**

Règles du tir sportif FST (RTSp)

Règles techniques pistolet (RTP)

Règles relatives aux participants (RP)

Règles techniques pistolet Tir sur appui (RTP-TA)

Règle relative aux participants aux tirs sur appui (RT-TA)

**Inscriptions  
et renseignements**

Auprès de : Isabelle Reusser,  
Rue Rosselet-Challandes 2, 2605 Sonceboz, 079/5154005,  
E-mail : [cs-pac@lavignerole.ch](mailto:cs-pac@lavignerole.ch)

Sonceboz, le 29 mars 2026